

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 16 janvier 2023

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 16 janvier à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire  
Madame la conseillère  
Messieurs les conseillers

Rémi Fortin  
Lyne Gagnon  
Berthier Fortin  
Roger Vaillancourt  
Serge Fillion  
Steve Roy

#### EST ABSENTE

Madame la conseillère

Johanne Fillion

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale  
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

#### 2023-01-005

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2023-01-006

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 5 décembre 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2023-01-007

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 15 décembre 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 comme rédigé.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 16 janvier 2023

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-01-008**

#### **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 10 janvier 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-01-009**

#### **APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de quatre-vingt-dix-sept mille huit cent trente-sept dollars et quatre-vingt-six (97 837.86 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de neuf mille sept cent soixante-dix-huit dollars et trente-quatre (9 778.34 \$) et les salaires nets payés d'une somme de dix-huit mille neuf cent trois dollars et quarante-six (18 903.46 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent vingt-six mille cinq cent dix-neuf dollars et soixante-six (126 519.66 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2803 à 2842, du compte bancaire numéro 400058.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DÉTECTION DE MONOXYDE DE CARBONE – GARAGE ET CASERNE - DETEKTA**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel d'entretien des appareils de détection de monoxyde de carbone du garage municipal et de la caserne, effectué par la compagnie Detekta.

#### **DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION CONCERNANT LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022 - NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation concernant les ouvrages d'assainissement pour le mois d'octobre 2022 effectué par la compagnie Nordikeau.

#### **DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION CONCERNANT LE SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE DE NOVEMBRE 2022 – NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation concernant le suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée pour le mois de novembre 2022 effectuée par la compagnie Nordikeau.

#### **DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$, TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ AVEC LE MÊME CONTRACTANT – ANNÉE 2022 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$ avec le même contractant pour l'année 2022 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 16 janvier 2023

#### DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES FACTURES SUPÉRIEURES À 2 000 \$ - ANNÉE 2022 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel des factures supérieures à 2 000 \$ pour l'année 2022 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

#### DÉPÔT – DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DES FACTURES SUPÉRIEURES À 25 000 \$ - ANNÉE 2022 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel des factures supérieures à 25 000 \$ pour l'année 2022 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

#### DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL D'INSPECTION 2022 – DBO EXPERT

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel d'inspection 2022 effectué par la compagnie DBO Expert.

**2023-01-010**

#### ACCÈS AU GARAGE MUNICIPAL – REMISE DES CLÉS – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SRSI) DE LA MRC DE LA MATANIE – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2022-12-263 – MONSIEUR JIMMY MARCEAU, DIRECTEUR

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2022-12-263 qui donnait possession d'une clé du garage municipal exclusivement à Monsieur Régis Côté, chef pompier;

**CONSIDÉRANT** la demande par courriel de Monsieur Jimmy Marceau, directeur du SRSI, demandant de remettre la clé du garage municipal aux officiers de la caserne 14 de Saint-René-de-Matane;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** communiquer avec Monsieur Côté afin qu'il remette la clé à la direction de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**DE** remettre une clé du garage municipal à Monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service Régional de Sécurité Incendie (SRSI).

**DE** faire signer une déclaration de réception d'une clé du garage municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-01-011**

#### SIGNATURE DE CONTRAT – INSTALLATION D'UN TERMINAL DE POINT DE VENTE (TPV) – HÉRITAGE PAIEMENT INC.

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue d'Héritage Paiement inc. qui se lit comme suit :

- Appareil Clover Flex 40.00 \$/mois/taxes en sus.  
(Pendant 48 mois, par la suite, propriétaire de l'équipement)
- Programme d'entretien du matériel inclus
- Frais de 0.04 \$ taxes en sus., par transaction sur cartes de débit
- Cartes de crédit refusées

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**D'**autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a signé pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'entente avec Héritage Paiement inc. pour l'installation d'un Terminal de point de vente (TPV) au coût de quarante dollars (40.00 \$) pour l'appareil, l'entretien et la mise en fonction ainsi que les frais de 0.04 \$ la transaction effectuée, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 16 janvier 2023

**2023-01-012**

#### **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-11, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-01 AFIN DE MODIFIER L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE ANNUELLE DES ÉLUS »**

Madame la directrice générale et greffière-trésorière, Joyce Bérubé, a transmis le projet du règlement numéro 2022-11 par courriel à tous les membres du conseil.

**CONSIDÉRANT QUE** Madame la directrice générale et greffière-trésorière Joyce Bérubé a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2022-11;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Monsieur Roger Vaillancourt lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le projet de règlement numéro 2022-11, intitulé « Règlement numéro 2022-11 modifiant le règlement 2018-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus ».

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joyce Bérubé, donne avis public de l'adoption du projet de règlement 2022-11 prescrit par la loi, et ce, au moins vingt et un jour avant son adoption.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-01-013**

#### **PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2022 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales, en date du 31 décembre 2022 par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal prend acte de la liste des arrérages de taxes municipales en date du 31 décembre 2022 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-01-014**

#### **AUTORISATION – DESTRUCTION D'ARCHIVES MUNICIPALES SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION – DIVERS DOCUMENTS DES ANNÉES 1965 À 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des archives municipales pouvant être détruite en 2022 est dressée, et ce, conformément au calendrier de conservation des archives municipales;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la destruction par déchiquetage d'archives municipales concernant les années financières 1965 à 2016, conformément aux dispositions du calendrier de conservation des archives municipales;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 16 janvier 2023

D'autoriser la destruction par déchiquetage des archives municipales faisant l'objet de la liste dressée et datée de 1965 à 2016, et ce, en conformité avec le calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-01-015**

#### AUTORISATIONS – REVENU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT** les besoins de la direction afin d'exécuter diverses tâches auprès de Revenu Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joyce Bérubé, soit autorisé à inscrire la Municipalité de Saint-René-de-Matane aux fichiers de Revenu Québec.

**QU'ELLE** gère l'inscription de la Municipalité de Saint-René-de-Matane à clicSÉQUR – Entreprises;

**QU'ELLE** gère l'inscription de la Municipalité de Saint-René-de-Matane à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est nécessaire à cette fin;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière remplit et assume les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

**QU'ELLE** consulte le dossier de la Municipalité de Saint-René-de-Matane et qu'elle agisse au nom et pour le compte de la municipalité, ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### AFFAIRES NOUVELLES

**2023-01-016**

#### AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – REQUÊTE DE MONSIEUR CLÉMENT LEVASSEUR – ENTRETIEN HIVERNAL 2022-2023 – SECTEURS DE CHEMINS NON ENTRETENUS L'HIVER PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Clément Levasseur a présenté une requête écrite en date du 16 janvier 2023, et ce, en son nom et au nom des autres propriétaires des secteurs concernés, pour recevoir l'autorisation de procéder ou de faire procéder au déneigement des secteurs du chemin du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km) jusqu'à la route de la Réserve-Faunique;

**CONSIDÉRANT QUE** les secteurs du chemin du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km) visé par la requête d'autorisation de déneigement sont des secteurs de chemin non entretenus et non ouverts à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité, et ce, en vertu du « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules »;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Monsieur Clément Levasseur à procéder ou à faire procéder au déneigement, et ce, aux frais des propriétaires concernés, des secteurs du chemin du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km), à Saint-René-de-Matane, secteurs de chemin non entretenus et non ouverts à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser le déneigement des secteurs du chemin du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km), secteurs de chemin non entretenus en période hivernale par la Municipalité, conditionnellement à ce que soient respectées les exigences émises et décrites dans un protocole d'entente à intervenir entre Monsieur Clément Levasseur, agissant en son nom et au nom des propriétaires du secteur concerné et la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, en vertu du

## **Municipalité de Saint-René-de-Matane**

### **Procès-verbal – Séance ordinaire du 16 janvier 2023**

règlement intitulé « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules ».

**D'exiger que les propriétaires du secteur concerné par la présente requête fournissent une police d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$), en vertu de l'article 4 du règlement numéro 98-09, et ce, avant la signature du protocole d'entente à intervenir.**

**D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire répond aux questions du public.

**2023-01-017**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**DE lever la séance ordinaire du 16 janvier 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 46.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

---

**Joyce Bérubé**  
**Directrice générale et**  
**Greffière-trésorière**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**